

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE Séance du 27 juin 2023
Date de la convocation 22/06/2023	L'an deux mil vingt-trois et le mardi 27 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire
Nombre de Conseillers : 10 Présents : 7 Votants : 9 dont 2 pouvoirs	Présents : Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Damien SERY, Madame Mathilde THURIN
Secrétaire de séance : Madame Véronique BOYERE	Absentes excusées : Madame Catherine ATARIAN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane HUET Monsieur Damien SERY a donné pouvoir à Madame Claire DAMIENS Monsieur Christophe PERCHERON Absents non excusés :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents (8 voix dont 2 pouvoirs).

Arrivée de Monsieur Benjamin SOULARD à 19 h 40.

2. Droit de préemption au 10 rue de la Mairie

Comme vu lors de la préparation et vote des budgets primitifs de la commune depuis 2020, Monsieur le Maire rappelle qu'une somme d'argent au chapitre 21 compte 2115 « terrains bâtis » avait été provisionnée en vue de l'achat d'un terrain pour construire une maison des assistantes maternelles ou un logement adapté pour maintenir les aînés ou handicapés dans le village.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les associations de la commune demandent à utiliser les locaux municipaux. La salle polyvalente est souvent trop grande et celle du conseil n'est pas adaptée aux réunions de personnes extérieures aux élus. De plus, les locaux techniques ne sont plus assez grands pour entreposer le matériel de la commune ; la commune n'a pas non plus de logement d'urgence pour des habitants sinistrés. Pour ces raisons Monsieur le Maire rappelle que dans l'intérêt général de la commune il est nécessaire d'acquérir un terrain avec

logement et annexes. Il rappelle également que les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire indique avoir visité la maison appartenant à Madame ZAREC Isabelle au 10 rue de la Mairie sur la parcelle cadastrée B214 d'une contenance totale de 998 m² avec les élus et conseillers municipaux. Elle semble saine avec peu de travaux à prévoir. La maison serait idéale pour créer un local technique pour y entreposer le matériel communal et réaliser une maison des associations ou un logement d'urgence.

Le prix estimé de la vente est de 90 000 € dont 7 900 € de commission à la charge du vendeur.

Il rappelle également que les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

A titre indicatif une contre-visite sera réalisée pour l'estimation des travaux.

Le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire l'autorisation d'achat et de travaux à l'unanimité.

3. Avis sur le mode d'aménagement foncier retenu par la Commission intercommunale d'aménagement foncier de BOULLAY-LES-EGLISES, PUISEUX et TREON

Considérant la demande du Président du Conseil Départemental du 13 juin 2023, qui sollicite l'avis de la commune de BOULLAY-MIVOYE sur le mode d'aménagement foncier et le périmètre correspondant, conformément à l'article L 121-14 II du Code rural et de la pêche maritime ;

Considérant l'avis favorable de la commission intercommunale d'aménagement foncier de BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES-PUISEUX-TREON sur la réalisation d'un second aménagement foncier du 31 mai 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'émettre un avis favorable à l'aménagement foncier sur le périmètre retenu par la Commission intercommunale d'aménagement foncier de BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES-PUISEUX-TREON le 31 mai 2023 sous réserve que les parcelles concernées situées dans la commune restent dans le territoire communal.

4. Spectacle de Noël

Les conseillers recherchent des spectacles pour le 3 ou 10 décembre 2023.

5. Préparation du prochain « Béту-lien »

Monsieur le Maire propose la création d'un «Petit Béту-lien » pour une diffusion plus rapide des informations communales. Le Béту-lien normal paraîtra 2 fois par an.

6. Informations diverses

Monsieur le Maire informe que les travaux pour l'espace multi-activités débuteront lundi 3 juillet 2023 pour la première tranche city-stade et boulodrome.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 20**

Le 29/06/2023

La secrétaire de séance
Véronique BOYERE

